



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

L'engagement sera tenu et une réponse de proximité sera assurée

### **Une antenne du Guichet social régional maintenue à Peseux en cas de oui à la fusion**

**Si les citoyen-ne-s de Peseux acceptent, le 25 novembre 2018, de voter en faveur d'une fusion entre Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, une antenne du Guichet social régional de Peseux pourra rester ouverte dans l'ancienne commune. Avec l'accord du Conseil d'Etat, la Ville de Neuchâtel y maintiendra, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une antenne de l'agence AVS/AI, à l'image du dispositif mis sur pied à Corcelles-Cormondrèche depuis le début de l'année. En cas de non, toutes les prestations du GSR de Peseux seront transférées comme prévu à Neuchâtel l'an prochain.**

En cas de oui des Subiéreuses et Subiéreux, le 25 novembre prochain, au projet de fusion, des prestations du Guichet social régional (GSR) seront assurées à Peseux en 2019, comme prévu dans la [Convention de fusion](#). La Ville de Neuchâtel maintiendra donc à Peseux, comme elle le fait à Corcelles-Cormondrèche depuis le début de cette année, une antenne de l'agence AVS-AI, destinée aux rentiers et personnes à l'assurance-invalidité au bénéfice de prestations complémentaires.

Cette décision est rendue possible par l'article 14 de la convention de fusion, acceptée par les citoyen-ne-s de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel et Valangin, qui prévoit que « des guichets de prestations et d'information sont maintenus dans les anciennes communes selon les besoins ». Le maintien de tels guichets de proximité est non seulement un engagement pris dans cette convention, mais est considéré comme une nécessité par les autorités de la Ville de Neuchâtel. Par ailleurs et dans tous les cas, des collaborateurs se déplacent à domicile lorsque des situations l'imposent.

La conseillère communale Anne-Françoise Loup, directrice de l'Action sociale, fera part de cette décision ce lundi 29 octobre aux membres du Conseil général, à qui est soumis un rapport d'information relatif aux transferts des GSR de Corcelles-Cormondrèche et Peseux au Service de l'action sociale de la Ville de Neuchâtel.

Pour rappel, ces deux communes formaient jusqu'au 31 décembre 2017 le Guichet social régional de la Côte. Avec le retrait de Corcelles-Cormondrèche, qui a rejoint le

Service social de Neuchâtel au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Peseux était contrainte par le canton de se rattacher à un GSR existant.

La Ville de Neuchâtel a obtenu l'accord du Conseil d'Etat pour pouvoir, dans le cas d'un oui des citoyen-ne-s de Peseux au projet de fusion, maintenir dans l'ancienne commune de Peseux la même prestation qu'à Corcelles-Cormondrèche, tenant ainsi compte des besoins des personnes à mobilité réduite.

Neuchâtel, le 29 octobre 2018

Direction de l'Action sociale

**Renseignements complémentaires:**

Anne-Françoise Loup, directrice de l'Action sociale, tél. 032 717 74 01,  
[anne-francoise.loup@ne.ch](mailto:anne-francoise.loup@ne.ch)